

## Rapport d'activités Fondation Sarah Oberson 2014

### 1. Système de réponse à la disparition d'enfants

#### 1.1 Amélioration Alerte enlèvement en Suisse

Les premières heures après la disparition d'un enfant sont cruciales. La Suisse s'est dotée d'un arsenal de mesures rapides pour répondre aux disparitions d'enfant, notamment par le biais du système Alerte Enlèvement (AE). Depuis son opérationnalisation en janvier 2010, l'AE n'a jamais été déclenchée en Suisse.

Le 20 mars 2014, le Conseiller aux Etats Luc Recordon a déposé un Postulat "[Amélioration de l'Alerte enlèvement](#)" (14.3216) qui demande entre autres un assouplissement des critères de déclenchement de l'alerte. Le Conseil fédéral a répondu le 14 mai 2014 en proposant de refuser le postulat, jugeant les réglementations légales suffisantes. Le 12 juin 2014, le postulat est adopté à 22 voix contre 9 par le Conseil des Etats. Ainsi, le Conseil fédéral, malgré son rejet, est invité à étudier une amélioration de l'alerte enlèvement. Aucune nouvelle depuis de la part du Conseil fédéral.

Les améliorations proposées par M. Recordon sont :

- « 1. une base légale formelle réglant la matière, par exemple dans le Code de procédure pénale;
2. une précision et un assouplissement des conditions de déclenchement de l'alerte enlèvement;
3. la possibilité d'instaurer un niveau intermédiaire d'alerte qui permette de mobiliser les forces de police sans utiliser l'entier des moyens à disposition;
4. une redéfinition des aspects financiers entre partenaires, notamment entre Confédération et cantons. »

Le point 2, sur l'assouplissement des conditions de déclenchement de l'alerte enlèvement, intéresse particulièrement la Fondation Sarah Oberson. En Suisse, ni les enlèvements parentaux ni les fugues ne rentrent dans les critères de déclenchement d'une alerte. L'actualité nous rappelle par contre que ces deux situations peuvent être très dangereuses pour les enfants impliqués (enlèvements internationaux, homicides, suicides, ...). La Fondation croit que seul le critère de la mise en danger de l'intégrité physique et psychique de l'enfant est prioritaire. Ceci implique ainsi une vérification de cette mise en danger pour tous les cas de disparition d'enfants et par conséquent la possibilité de déclencher l'alerte.

Ainsi, dans ce domaine, la Fondation Sarah Oberson s'engage pour :

- l'assouplissement des critères de déclenchement de l'alerte, où le critère de la mise en danger de l'intégrité physique et psychique de l'enfant est la priorité ;
- une meilleure connaissance du phénomène de la disparition d'enfants grâce à:
  - o l'établissement de [statistiques nationales](#) de disparitions d'enfants et
  - o d'[études scientifiques](#) analysant cette problématique sous toutes ses facettes ([fugue](#), [enlèvement parental](#), [disparition en circonstances inquiétantes](#), ...)
- l'introduction en Suisse du [numéro d'urgence 116 000](#) ;
- l'intégration de la Suisse dans une éventuelle [alerte enlèvement européenne](#).

### **1.1.1 Introduction du numéro unique 116 000 en Suisse**

Fidèle à son but premier, qui est de venir en aide aux familles en cas d'enlèvement et de disparition d'enfants, la Fondation Sarah Oberson fait partie du réseau de diffusion du système suisse d'Alerte Enlèvement. Elle a d'ailleurs œuvré de façon très active pour la mise en place d'un tel système en Suisse. Malgré ses résultats positifs, les défis à relever restent importants. Elle travaille notamment à l'instauration en Suisse du [numéro d'urgence 116 000](#) en cas de disparition d'enfants. Il s'agit en effet d'un complément indispensable au système d'alerte enlèvement.

Le 116 000 permet aux familles d'enfants disparus d'obtenir des informations, une écoute et un soutien professionnel, accessibles et disponibles en tout temps et en plusieurs langues. Il doit être assuré par des professionnels ; il est gratuit et accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Pour la Suisse, pays géographiquement central, ce numéro permettrait entre autres d'améliorer la coordination des recherches avec les autorités compétentes des pays européens, notamment des pays voisins. Il est désormais opérationnel dans plusieurs pays européens, dont la France, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne.

Pour que la qualité et la longévité de la prise en charge soient garanties et surveillées, la Fondation Sarah Oberson souhaite vivement que le système de réponse à la disparition de mineurs reste sous la surveillance des autorités. Ces ONG devraient avoir une prise en charge professionnelle et conforme aux droits de l'enfant. Elles devraient être intégrées au réseau de soutien à l'enfance déjà existant en Suisse.

### **1.1.2 Statistiques policières fédérales sans données des disparitions d'enfants**

En Suisse, il n'existe aucune statistique fédérale sur les disparitions d'enfants. Certains cantons recensent les disparitions en général, d'autres divisent les disparitions des adultes de celles des enfants, d'autres encore, catégorisent les disparitions en inquiétantes, fugues et évasions.

La disparition n'est pas un délit, ce qui représente un obstacle pour qu'elle puisse apparaître dans la statistique policière fédérale. Par contre, toutes les polices cantonales sont confrontées chaque semaine, sinon chaque jour, à la disparition d'un enfant. Heureusement, pour la plupart il s'agit d'épisodes anodins, il n'en provoque pas moins un déploiement important de forces et de ressources qui à elles seules justifieraient un intérêt majeur. Ces statistiques pourraient permettre une meilleure compréhension du problème et la mise en place d'éventuelles solutions ou tout du moins un meilleur emploi des moyens à disposition.

Le fédéralisme est un obstacle dans l'obtention de statistiques au niveau fédéral. L'Office fédéral des Statistiques n'a pas la compétence d'exiger des statistiques à ce sujet. Aussi, chaque canton a sa manière de recueillir ces données, qui s'avèrent ainsi impossibles à comparer. Si les Commandants des polices cantonales pouvaient négocier des critères communs au niveau inter-cantonal, cela permettrait une meilleure connaissance de la problématique, des causes et des possibles solutions à apporter.

La Fondation Sarah Oberson est consciente du problème et exhorte les autorités d'agir dans ce sens. Pour l'année 2015, la Fondation Sarah Oberson, dans le cadre de sa campagne « Votre enfant n'est pas rentré ? » sensibilisera le grand public à ce sujet. La fondation étudie la possibilité de demander une initiative parlementaire valaisanne sur les données cantonales relatives aux fugues d'enfants.

### **1.1.3 Amélioration du système de réponse aux disparitions d'enfants en Valais**

La Fondation Sarah Oberson, souhaitant faire œuvre utile, a invité, le 5 septembre 2012, à une rencontre de travail les Chefs de services cantonaux concernés, dans le but de permettre d'échanger sur l'amélioration du système de réponse aux disparitions d'enfants au niveau cantonal et d'esquisser une ou des solutions facilement praticables.

Comme exposé dans le Rapport d'activité 2013, les démarches entreprises par la Fondation Sarah Oberson ont permis de déclencher un processus de prise de conscience interne aux différents Départements qui a permis une distribution des informations utiles au personnel.

Par ailleurs, lors de la séance du 5 septembre, la Fondation Sarah Oberson s'est engagée à réaliser une campagne d'information à la population sur la problématique des disparitions d'enfants. Un des outils disponibles serait la brochure de la Police fédérale à l'intention des familles « Votre enfant part seul – voici comment le protéger quand même ». En mai 2013, le Conseil de Fondation a accepté à l'unanimité d'aller de l'avant avec une campagne cantonale.

#### **Campagne de sensibilisation : Votre enfant n'est pas rentré ?**

La Fondation Sarah Oberson, active depuis de nombreuses années sur le front de la protection de l'enfance, a lancé en novembre 2014 une vaste campagne d'information.

Lors d'une nouvelle rencontre, le 27 mai 2014, avec les Chefs des Services cantonaux correspondants, la Fondation Sarah Oberson a reçu l'adhésion à cette campagne de la Police cantonale, le Service de l'enseignement, le Service de la jeunesse, le Service de la santé publique et le Ministère public du canton du Valais. Elle leur a aussi soumis l'ébauche d'un flyer élaboré à partir de la brochure de la police fédérale susmentionnée. Les consultations qui ont suivies ont amené à l'élaboration d'un flyer à distribuer dans les écoles du canton.

En novembre 2014, 45'000 flyers édités par la Fondation Sarah Oberson ont été envoyés dans les crèches, écoles enfantines, primaires, cycles d'orientation et institutions spécialisées du Valais romand. Le document, doté d'une page destinée aux parents et aux enseignants (Votre enfant n'est pas rentré?), et d'une autre à l'intention des enfants (Conseils aux enfants), a été réalisé en collaboration avec le Département de la formation et de la sécurité (dont la Police cantonale, le Service de l'enseignement et le Service de la jeunesse), le Service de la santé publique et le Ministère public du canton du Valais.

Objectif: prévenir l'enlèvement d'enfants, permettre un déclenchement rapide de l'alerte enlèvement en cas de besoin, mais aussi et surtout rassurer les parents.

Cet envoi massif a permis aussi à la Fondation d'entamer un autre volet de la campagne : la sensibilisation de la population à d'autres aspects liés à la disparition d'enfant. Ainsi, la Soirée Sarah Oberson 2014 a été consacrée à « La séparation des parents et la disparition d'enfants » - voir rubrique correspondante. Fin janvier 2015, un communiqué de presse a été diffusé sur la thématique de la fugue d'enfants. Ce volet va se conclure sur un autre communiqué de presse le 25.05.2015 consacré à l'alerte enlèvement, la nécessité de statistiques nationales fiables et de recherches scientifiques sur la disparition d'enfants – voir rubrique correspondante - qui vont aider à la prise en charge du problème dans ses différentes facettes.

La revue de presse en annexe témoigne du succès connu par la campagne en 2014.

En 2015, cette campagne se déroulera en Haut Valais.

## **2. Susciter et animer le dialogue sur les violations des droits de l'enfant**

### **2.1 Soirée Sarah Oberson 2014**

La Fondation Sarah Oberson organise chaque année une journée de réflexion, sur les thèmes d'actualité liés à la protection de l'enfance. La formule inaugurée en 2012 (2 heures de conférence le soir avec 2 interventions d'experts de 20 minutes chacune et une table ronde ouverte au débat d'idées) a été reproposée cette année, et a confirmé le succès de public.

La Soirée 2014 de la Fondation Sarah Oberson, le 12 novembre, a été un succès. Organisée au Casino de Saxon, elle a vu plus 160 personnes participer à la réflexion intitulée: [«Enfants et séparation : des causes énoncées aux interventions proposées !»](#).

Malgré l'acceptation sociale acquise dans les dernières décennies, la séparation des parents porte avec elle son lot de souffrance. Si la grande majorité des situations se règlent de manière civilisée, il n'en reste pas moins que des cas extrêmes existent et mettent parfois en péril la sécurité et la vie des enfants, notamment les enlèvements parentaux. En Suisse, 106 nouveaux cas d'enlèvements parentaux ont été enregistrés en 2013 - ces chiffres ne considèrent que les [enlèvements internationaux](#).

Traitée sous des aspects juridiques en 2011, la Fondation Sarah Oberson a repris cette thématique, toujours d'actualité, en tenant compte cette fois de ses référents psychosociaux. La soirée visait à débattre des dispositifs existants de soutien psychosocial mis en place pour protéger l'enfant durant et après la séparation. Il a été aussi question du rôle joué par la société elle-même dans la violence qui caractérise certaines ruptures, violence née notamment des injustices perçues lors du choix de la garde des enfants. Sans généraliser des situations particulièrement intimes et individuelles, la table ronde a porté sur la cohérence entre les corrélations avancées et les solutions apportées, ainsi que sur les pistes à envisager à long terme.

Cette soirée s'insère dans la campagne « Votre enfant d'est pas rentré ? », dont le but est de sensibiliser la société civile à la thématique de la disparition d'enfants.

Au printemps 2015, le Working Report des ces deux soirées sera publié sous le titre : **« Séparation des parents, disparition des enfants »**

## **2.2 Site internet en 2014**

Les visites au site internet de la Fondation Sarah Oberson ont diminuées au même taux qu'en 2012. Ainsi en 2014, le site a reçu 18'701 contre les 21'600 en 2013. Ceci peut être expliqué par l'entrée de la Fondation sur les réseaux sociaux. En effet, elle dispose désormais d'une page Facebook ; d'un compte LinkedIn avec une page Fondation Sarah Oberson et l'accès aux groupes Suisse Romande Network, Réseau Valais, Observatoire des Tendances, Childs Rights et MaVille ; et un compte Twitter. A travers ces canaux, le public peut avoir accès aux contenus du site sans pour autant y accéder. On constate en parallèle une augmentation de 32% des visites à partir des réseaux sociaux, dont le 80% à partir de Facebook. Cette activité est par contre très demandeuse de temps. Il faudra réévaluer s'il est nécessaire de continuer à ce rythme.

Par ailleurs, le temps moyen passé sur le site de la fondation reste stable autour des 2 minutes, tout comme les pages visitées (autour de 4 pages vues par visite). Les visites continuent de provenir en grosse majorité de la Suisse, ce qui est en accord avec le mandat du site : être une vitrine nationale sur les questions de disparition d'enfants, de maltraitance et de droits de l'enfant.

Le public est surtout intéressé, dans le site de la Fondation, par la Fondation Sarah Oberson elle-même. En effet, les pages plus consultées sont, en ordre décroissant, celles en référence à la disparition de Sarah (les photos, l'affaire, ...) ; à la Fondation (activités, présentation, ...) ; à la disparition d'enfants (enfants disparus dans la presse, alerte enlèvement, 116 000, mesures à prendre...). Le blog est de plus en plus consulté (une augmentation de 9% des visites depuis 2013).

### **3. Récolte de fonds**

En 2010, le Conseil de la Fondation Sarah Oberson a décidé d'entamer une campagne de récolte de fonds, ceci pour financer au moins les 2/3 des dépenses engendrées par le site internet. La campagne de parrainage individuel (CHF 20.00/an) n'ayant pas donné les fruits escomptés, la Fondation s'est alors adressée aux Communes et Bourgeoisies valaisannes ainsi qu'aux entreprises du même Canton. Toujours selon la décision du Conseil, la somme demandée est de CHF. 200.- par an.

En 2014, le parrainage individuel et institutionnel a engendré presque CHF 14'000. La Fondation Sarah Oberson a compté aussi sur des dons pour une valeur supérieur à CHF 25'000, dont un soutien de la Loterie Romande pour un montant de CHF 8'000.

La page « Parrainage/Sponsors» sur le site est sans cesse mise à jour (<http://www.sarahoberson.org/patenschaft-sponsors,fr,66,pa.html>).

**Fondation Sarah Oberson, mars 2015**